



Mise en compatibilité du PLUi Grand Lac – Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les travaux sur les digues de la Leysse sur la commune de Voglans

Publié le 23 novembre 2023
Dernière modification le 11 février 2025

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Grand Lac (ex CALB)

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les travaux sur les digues de la Leysse sur la commune de Voglans

Objets de la mise en compatibilité

Le projet a pour objectif la réalisation de travaux de confortement de digues et de restauration écologique de la Leysse pour réduire les dommages sur les territoires de Grand Chambéry et de Grand Lac afin de prolonger la protection contre la crue centennale. Les travaux seront réalisés entre le pont de l'A41 (en partie aval) sis la commune de La Motte Servolex et le pont du Tremblay (en partie amont) sis la commune de Voglans.

Le PLUi Grand Lac (ex CALB) ne permettant pas la réalisation de ces travaux, il y a lieu de le mettre en compatibilité pour sa pièce 4-1-2 – Règlement des secteurs 2/3/4/5.

Concertation préalable

Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est achevée le 17 janvier 2024. Le conseil communautaire de Grand Lac en tirera le bilan prochainement. Vous pouvez retrouver [l'avis de concertation en téléchargement ici](#).

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-en-cours/mise-en-compatibilite-du-plui-grand-lac-declaration-dutilite-publique-dup-pour-les-travaux-sur-les-digues-de-la-leysse-sur-la-commune-de-voglans?>



STRUCTURE



GRAND LAC

Service Planification

📍 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

🕒 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

📞 04 79 63 87 44

@ Courriel

📍 ITINÉRAIRE ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.6814015,9.905628](https://www.google.com/maps/dir//45.6814015,9.905628))



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.